



## Table des matières

<b>QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME SIVULIQTIKSAT?</b> .....	<b>1</b>
<b>RÔLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME</b>	
Qu'est-ce qu'un stagiaire? .....	<b>2</b>
Rôles du formateur désigné.....	<b>2</b>
Rôles du superviseur.....	<b>3</b>
Rôles de l'instructeur ou du mentor.....	<b>3</b>
Rôles du sous-ministre .....	<b>4</b>
<b>DEMANDES DE STAGES DES MINISTÈRES</b>	
Avant de demander un poste de stagiaire.....	<b>5</b>
Processus de demande.....	<b>6</b>
Examen des demandes.....	<b>6</b>
Demandes approuvées.....	<b>6</b>
Entente interne pour le poste de formateur désigné .....	<b>7</b>
<b>PROCESSUS DE RECRUTEMENT</b>	
Aperçu.....	<b>8</b>
Affichage de poste.....	<b>8</b>
Sélection.....	<b>9</b>
Processus d'entrevue .....	<b>9</b>
<b>SOUTIEN FINANCIER</b>	
Salaire des stagiaires.....	<b>10</b>
Heures supplémentaires .....	<b>11</b>
Budget de formation.....	<b>11</b>
Chaînes de code.....	<b>12</b>
<b>DÉBUT DU STAGE</b>	
Orientation au ministère.....	<b>13</b>
Poste de travail et soutien technique.....	<b>13</b>
Orientation au programme Sivuliqtiksat .....	<b>13</b>
Plan d'apprentissage .....	<b>14</b>
Gestion du rendement.....	<b>14</b>
<b>PENDANT LE STAGE</b>	
Congés et présences.....	<b>15</b>
Discipline .....	<b>15</b>
Transfert de responsabilités.....	<b>15</b>
Pouvoir de signature.....	<b>16</b>
Affectation intérimaire.....	<b>16</b>
Séances de formation en groupe.....	<b>16</b>
<b>FIN DU STAGE</b>	
Prolongation de la formation du stagiaire.....	<b>17</b>
Nomination du stagiaire au poste cible .....	<b>17</b>













### **Processus de demande**

Le ministère de l'EAI lance un appel de candidatures à l'intention des ministères qui désirent obtenir des postes de stagiaires de Sivuliqtiksat, chaque année ou deux fois par année, selon le nombre de postes disponibles.

Les ministères doivent remplir et présenter une demande et y joindre la description du poste cible la plus récente, en incluant un organigramme. Ils doivent fournir les renseignements requis dans tous les champs du formulaire et répondre en détail à toutes les questions en sachant que les renseignements fournis serviront à déterminer les postes choisis pour le programme.

### **Le sous-ministre doit appuyer les demandes pour qu'elles soient admissibles au processus d'examen.**

### **Examen des demandes**

Le ministère de l'EAI forme un comité d'examen interministériel (d'au plus six personnes) qui comprend les coordonnateurs Sivuliqtiksat, un conseiller en dotation et trois ou quatre praticiens des RH d'autres ministères. Ce comité établit les critères d'évaluation, examine les demandes soumises et les note selon les critères d'évaluation établis. Cette méthode assure un processus équitable et transparent pour déterminer quels postes seront choisis pour le programme. Le comité peut demander aux ministères de fournir des renseignements additionnels.

Dans le cadre du processus d'évaluation, les demandes sont notées pour établir leur priorité et une liste d'attente des demandes approuvées peut également être établie, s'il y a plus de demandes approuvées que de postes disponibles. Dans l'éventualité où un poste approuvé est annulé par le ministère ou si le recrutement ne donne pas de résultats, l'EAI aura recours à la liste d'attente pour choisir le prochain poste qui fera partie du programme.

### **Demandes approuvées**

Avant l'approbation finale d'une demande, une brève entrevue informelle peut avoir lieu entre les coordonnateurs Sivuliqtiksat et les personnes-ressources identifiées du ministère, si le Comité d'examen interministériel demande plus de renseignements.

Le ministère de l'EAI transmet par écrit les approbations aux ministères qui obtiennent des postes. Les ministères ayant des postes sur la liste d'attente reçoivent également un avis écrit (avec entre autres le classement du poste sur la liste d'attente). Les ministères qui n'ont pas réussi à obtenir de poste reçoivent une explication écrite des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été choisis pour le programme ainsi que des commentaires sur le contenu de leur formulaire de demande.

Les ministères dont les postes sont acceptés doivent présenter des documents à l'appui en temps opportun pour faciliter le recrutement et le processus de sélection (exigences minimales, questions d'entrevue). L'EAI fournit de l'aide aux ministères au besoin.





### **Entente interne pour le poste de formateur désigné**

Une fois approuvé pour obtenir un poste de stagiaire de Sivuliqtiksat, le ministère qui embauche doit déterminer si une « Entente interne » est requise pour le formateur désigné.

Il revient au ministère qui embauche de préparer l'entente interne en précisant les conditions d'emploi du formateur désigné pendant et à la fin de la période de stage. Le formateur désigné et le sous-ministre du ministère qui embauche doivent signer ce document qui sera classé dans le dossier du formateur désigné au service du personnel.





## Sélection

Un comité de sélection est établi pour chaque poste annoncé et se compose des personnes suivantes :

- Un ou des représentants du ministère, c.-à-d. superviseur, expert technique
- Un conseiller en dotation
- Un coordonnateur Sivuliqtiksat

Après examen des candidatures, le comité prend la décision finale quant aux personnes qui sont retenues pour une entrevue. Le conseiller en dotation communique avec les candidats et les avise de leur situation quant au processus d'entrevue.

## Processus d'entrevue

Pendant la période d'affichage des postes, les ministères ont l'occasion de travailler avec le conseiller en dotation et le coordonnateur Sivuliqtiksat pour préparer leurs questions d'entrevue. Les ministères choisissent parmi une banque de questions comportementales (rédigées par le ministère des Finances). Ils présentent également de quatre à six questions (avec les réponses correspondantes) se rapportant spécifiquement au poste ou au ministère (questions propres au poste ou d'ordre technique). Les ministères choisissent la façon d'organiser les questions.

Les ministères décident si les candidats peuvent consulter les questions d'entrevue avant l'entrevue.

Un examen écrit fait également partie du processus d'entrevue. Les ministères ont le choix d'utiliser des examens écrits provenant d'une banque du ministère des Finances ou de personnaliser l'examen pour le poste en particulier.

## Entrevue

Le processus d'entrevue tient compte de l'endroit où se trouvent les candidats et tout est mis en œuvre pour qu'au moins un des intervieweurs soit présent avec le candidat au moment de l'entrevue. Sont présents à l'entrevue :

- Un ou des représentants du ministère
- Un conseiller en dotation
- Un coordonnateur Sivuliqtiksat

Une fois le processus d'entrevue terminé (y compris l'examen écrit), on demande aux candidats retenus de fournir des références. Si les références sont acceptables, le candidat reçoit une offre. S'il l'accepte, le conseiller en dotation prépare une lettre d'offre et un formulaire de paie et met fin à l'affichage (s'il y a lieu).

## SOUTIEN FINANCIER

### Salaire des stagiaires

Le salaire des stagiaires est versé par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et se fonde sur l'évaluation (niveau de rémunération) du poste cible.

- Dans le cas des postes exclus de l'unité de négociation, le salaire correspond à 85 % de l'échelon 1 de l'échelle salariale courante pour la 1<sup>re</sup> année, à 90 % de l'échelon 1 de l'échelle salariale courante pour la 2<sup>e</sup> année et à 95 % de l'échelle salariale courante pour la 3<sup>e</sup> année.
- Dans le cas des postes de cadres supérieurs de l'unité de négociation, le salaire correspond à 80 % de l'échelle salariale du poste cible. Les stagiaires reçoivent 85 % de ce salaire la 1<sup>re</sup> année, 90 % la 2<sup>e</sup> année et 95 % la 3<sup>e</sup> année. NOTE : Les stagiaires ne sont pas admissibles à la prime au mérite annuelle.

Voir les exemples du tableau suivant :

Unité de négociation	Échelle salariale	Salaire de début de cette échelle	1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année		3 <sup>e</sup> année	
			%	Salaire du stagiaire	%	Salaire du stagiaire	%	Salaire du stagiaire
<b>Exclu/SEN</b>	16	74 919,00 \$	*85	63 681,15 \$	90	67 427,10 \$	95	71 173,05 \$
<b>Cadre supérieur</b>	6	93 884,00 \$ (80 % de 117 355,00 \$)	*85	79 801,40 \$	90	84 495,60 \$	95	89 189,80 \$

**\*Tous les stagiaires ont un salaire de début de 85 %**

- Augmentations de salaire: La progression sur la grille salariale est préétablie et inscrite dans la lettre d'offre du stagiaire.

Le salaire des stagiaires est versé par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et se fonde sur l'évaluation (niveau de rémunération) du poste cible. Quand un stagiaire est embauché, le code financier du poste aux fins du salaire est celui associé au programme Sivuliqtiksat (02511/01/1/111/0200000/1000). Le ministère de l'EAI couvre les coûts salariaux suivants :

- Salaire
- Indemnité de vie dans le Nord
- Part des prestations de l'employeur
- Prime au bilinguisme
- Allocations applicables au poste









### **Plan d'apprentissage**

Après l'embauche du stagiaire, un coordonnateur Sivuliqtiksat et un conseiller en formation et perfectionnement (spécialiste du plan d'apprentissages) travaillent en collaboration avec le stagiaire et son superviseur pour établir un plan d'apprentissage. Le plan d'apprentissage tient compte des exigences du poste et prend également en considération les aptitudes du stagiaire. Ce « **document vivant** » devient le guide des diverses expériences d'apprentissage.

On s'attend à ce que les stagiaires soient exposés à diverses formes de formation, d'apprentissage et de perfectionnement des compétences au cours de leur stage. Le stagiaire, le formateur et le sous-ministre du ministère hôte doivent endosser un plan d'apprentissage et le soumettre au coordonnateur Sivuliqtiksat.

Les plans d'apprentissage mis à jour sont remis au coordonnateur Sivuliqtiksat tous les quatre mois. Le non-respect des échéanciers peut entraîner la mise en application du « processus de progression » pour assurer que le stage soit bien documenté.

### **Gestion du rendement**

Le processus de documentation et de suivi est essentiel pour surveiller les progrès du stagiaire et assurer une démarche réussie vers l'occupation du poste cible. La gestion du rendement est un processus continu au cours duquel le formateur et le stagiaire collaborent pour planifier, surveiller et examiner les objectifs de travail du stagiaire et sa contribution globale à l'organisation. Ce processus favorise l'amélioration continue en donnant au stagiaire la responsabilité des résultats et en lui fournissant l'occasion de discuter de ses besoins de formation et de perfectionnement.

Les évaluations de rendement internes sont prévues deux fois par année et doivent être présentées au coordonnateur Sivuliqtiksat. Le non-respect des échéanciers peut entraîner la mise en application du « processus de progression » pour assurer que le stage soit bien documenté.

Les *directives relatives à la gestion du rendement* et autres formulaires connexes du gouvernement du Nunavut seront mis à la disposition du formateur et du stagiaire au début du stage et une formation sera offerte lors de la séance d'orientation.



## PENDANT LE STAGE

### Congés et présences

Le ministère hôte est tenu d'enregistrer les congés et les présences du stagiaire conformément aux dispositions du Manuel des ressources humaines.

Toutefois, dans le cas d'une demande de congé prolongé (p. ex. congé de maternité, de paternité ou de maladie), le sous-ministre du ministère hôte avise le sous-ministre de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales pour qu'une entente déterminant la nouvelle date de fin de stage soit mise en place. Une copie signée de l'approbation est déposée au dossier du stagiaire.

L'omission d'aviser le sous-ministre de l'EAI entraînera la réclamation des salaires du stagiaire au ministère hôte.

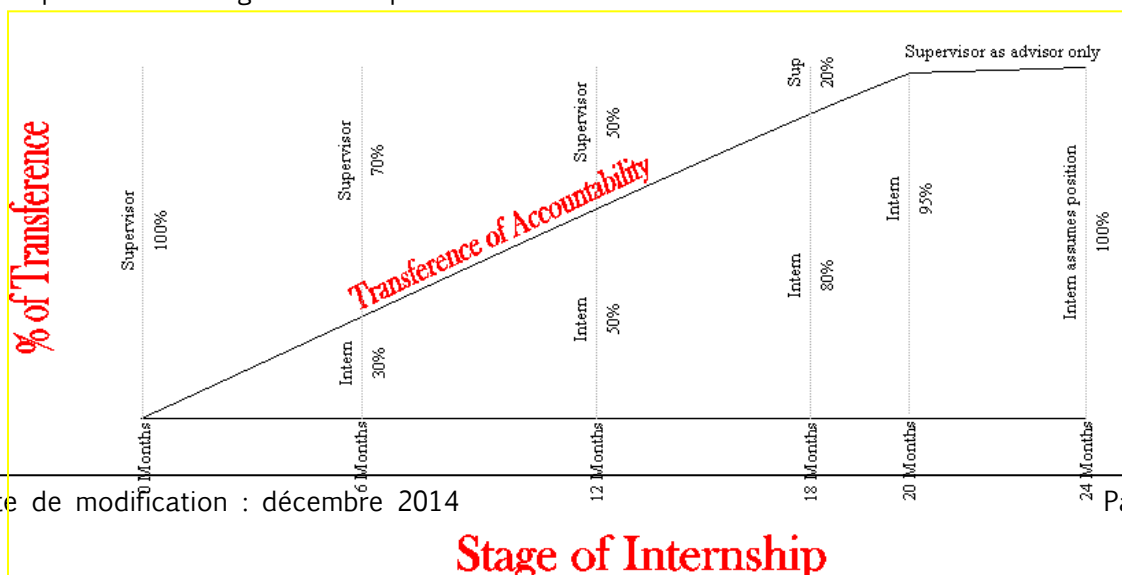
### Discipline

Les stagiaires sont reconnus comme des employés embauchés pour une durée déterminée tout au long de leur stage et sont en probation au cours de leur première année. Comme l'indique la lettre d'offre du stagiaire, l'échec à toute étape du programme peut être une raison de démettre le stagiaire de son poste.

Le programme Sivuliqtiksat suit le processus de mesures disciplinaires du GN, si une question de discipline survient. Toutes les situations doivent être traitées d'une manière uniforme, rapide et constructive et le coordonnateur Sivuliqtiksat doit participer au processus dès le début. Des modifications pourraient être apportées au plan d'apprentissage et aux échéanciers du stagiaire à la suite de mesures disciplinaires.

### Transfert de responsabilités

Un des éléments essentiels du stage est le transfert de l'obligation de rendre compte, des responsabilités et des pouvoirs du titulaire du poste au stagiaire. Un calendrier général a été établi pour servir de guide au superviseur.





Ce calendrier sert de point de départ; les ajustements possibles se fondent sur les compétences que le stagiaire possède et apporte avec lui au début du stage. (Par exemple, si le stagiaire possède de l'expérience en établissement de budget et en finances, les responsabilités associées à ces fonctions peuvent lui être transférées plus tôt qu'à la date prévue à l'origine.)

### **Pouvoir de signature**

Un stagiaire acquiert le pouvoir de signature à mesure de sa progression par rapport au plan d'apprentissage. Il obtient ce pouvoir à la discrétion du formateur qui en fait la recommandation au sous-ministre.

### **Affectation intérimaire**

Au cours du stage, le stagiaire aura des occasions de remplacer par intérim le titulaire en place. Pour assurer que les mécanismes de soutien nécessaires soient établis et pour rendre l'expérience d'apprentissage aussi valable que possible, le ministère hôte doit créer un réseau de conseillers pour le stagiaire. On recommande aux ministères d'identifier les personnes qui désirent agir en tant que conseillères du programme, pour chaque affectation intérimaire. Il est de plus recommandé qu'une personne soit désignée à titre de surveillante pour la durée de l'affectation. (On favorise le choix d'un surveillant membre de la direction générale du ministère.)

**\*Les stagiaires n'ont pas droit à la rémunération d'intérim pendant leur stage.**

### **Séance de formation en groupe**

Il y a une séance de formation en groupe chaque année. Le coordonnateur Sivuliqtiksat se charge d'organiser les déplacements et l'hébergement des stagiaires qui participent à la séance de formation en groupe. Les frais seront imputés aux RH et n'ont pas d'incidence sur l'allocation de formation annuelle des stagiaires.

Les séances de formation en groupe peuvent porter sur :

- les compétences de leadership
- le perfectionnement de la langue
- l'esprit d'équipe
- les compétences en supervision

## FIN DU STAGE

### **Prolongation de la formation du stagiaire**

S'il y a lieu, les ministères hôtes doivent demander par écrit à l'EAI la prolongation d'une formation jusqu'à un maximum de trois ans. La demande de prolongation doit être présentée sous la forme d'une lettre signée par le sous-ministre et fournir des explications et des raisons évidentes pour lesquelles la prolongation est nécessaire.

### **Les demandes écrites de prolongation doivent parvenir au coordonnateur Sivuliqtiksat au moins trois mois avant la date de fin prévue du stage.**

Le ministère hôte doit reconnaître, bien avant la fin de la période de formation, la nécessité de prolonger un stage. Cette nécessité doit être bien documentée dans les rapports de progression ou autres évaluations du stagiaire. Pour que la demande de prolongation soit prise en considération, il faut démontrer que le stagiaire a le potentiel pour réussir son stage dans un délai raisonnable.

Dans le cas d'un stage de un ou deux ans, les prolongations financées par le ministère de l'EAI ne sont prises en considération que pour une durée maximale d'un an après la date originale de fin de stage. Dans le cas d'un stage de trois ans, les demandes de prolongation sont prises en considération, mais doivent être financées par le ministère hôte. Si la demande est acceptée, le stagiaire doit signer une lettre d'offre de prolongation stipulant les conditions d'emploi.

### **Nomination du stagiaire au poste cible**

Une fois le stage complété avec succès, la procédure de nomination directe habituelle par le cabinet **n'est pas** requise et le stagiaire est nommé au poste cible. **Sauf** dans le cas où le stage est attribué par mutation sans concours, le ministère hôte doit demander une nomination directe deux mois avant la date de fin de stage.

Pour que la nomination du stagiaire s'effectue, il faut que le sous-ministre du ministère hôte envoie une lettre au sous-ministre de l'EAI, avec copie au coordonnateur Sivuliqtiksat, indiquant que le stagiaire a réussi la formation et demandant qu'il occupe le poste cible.

Une fois nommé au poste à durée indéterminée, le stagiaire

- n'est pas assujéti à une période de probation à moins que le sous-ministre qui embauche ne demande six mois de probation;
- s'engage à fournir un service postformation d'un an au ministère hôte.